



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023

**Absent** : Benjamin RENNER – Théo ARMBRUSTER

**Secrétaire de séance** : Gabrielle CARVALHO

**Approbation du Conseil Municipal du 10 Octobre 2023** : Unanimité

**Délégations de Monsieur le Maire** :

- Les Peintures Réunies : rénovation salle polyvalente : 5254.86 €

**Décisions modificatives** :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 Compte 60632 : 10 000 €

Chapitre 012 Compte 6413 : - 10 000 €

Chapitre 023 : 1469 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 Compte 777 : 1469 €

Dépenses investissement :

Chapitre 040 : Compte 13918 : 1469 €

Chapitre 021 : 1469 €

Voté à l'unanimité

**Délibération fixant les cadences d'amortissement** :

Dans le cadre de la nomenclature comptable M57, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'amortissement des dépenses et des recettes relatives aux travaux effectués par le SDEV.

Voté à l'unanimité.

### **Etat d'assiette des coupes 2024 :**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2024 et sur leur désignation.

Coupes : 4320 m<sup>3</sup>  
Produits accidentels : 670 m<sup>3</sup>  
Portefeuille : 792 m<sup>3</sup>  
90 % portefeuille : 710 m<sup>3</sup>  
Possibilité : 5700 m<sup>3</sup>

Voté à l'unanimité.

### **Tarif vente de bois et nettoiemnts année 2024, mise à jour du contrat de vente amiable de bois issus des forêts soumises et non soumises :**

Après consultation de la commission forêt, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs de vente de bois et de nettoiemnts :

Vente de bois : 2 lots de 4 stères maximum par foyer et obligatoirement livrés  
Stère de hêtre, chêne ou résineux : 60 € TTC (TVA 10%)

Nettoiemnts :

- Lot de houppiers de 10 à 15 stères : 70 € TTC (TVA 10%)
- Chablis ou quartiers : 7 € TTC (TVA 10 %) le stère de charbonnette et 14 € TTC (TVA 10%) le stère de quartiers sain.

Un chèque de caution d'un montant de 140 € sera demandé avec chaque contrat de nettoiemnt signé.

Voté à l'unanimité.

### **Montant des indemnités de fonction au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués à compter du 01/11/2023 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les taux d'indemnisation ci-dessous :

Maire : 42.23 %  
1<sup>er</sup> Adjoint : 16.23 %  
2<sup>ème</sup> Adjoint : 9.81 %  
3<sup>ème</sup> Adjoint : 11.74 %  
4<sup>ème</sup> Adjoint : 10.46 %  
1<sup>er</sup> Conseiller Municipal délégué : 9.89 %  
2<sup>ème</sup> Conseiller Municipal délégué : 8.71 %  
3<sup>ème</sup> Conseiller Municipal délégué : 9.81 %  
4<sup>ème</sup> Conseiller Municipal délégué : 6.81 %  
5<sup>ème</sup> Conseiller Municipal délégué : 3.42 %

Le montant annuel respecte l'enveloppe annuelle maximum.

Voté à l'unanimité.

**Tarifs publicité bulletin municipal :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs de publicité dans le bulletin municipal comme suit :

- Format carte de visite : 33 €
- Format ½ page : 66 €
- Format A4 : 132 €
- 4<sup>ème</sup> page de couverture : 200 €

Voté à l'unanimité.

Approbation projet création d'un espace sport, santé et bien-être en forêt, plan de financement et demande de subvention FEADER :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de l'espace sport, santé et bien-être en forêt et de l'autoriser à solliciter à l'Union Européenne la subvention FEADER

Montant prévisionnel des travaux : 149 703.45 € HT  
Subvention FEADER escomptée (70%) : 104 792.42 E HT  
Fonds propres : 44 911.03 € HT

Voté à l'unanimité.

**Servitude Enedis sur les parcelles section AC N°2 et 6 :**

Conformément à la convention de servitudes signée avec ENEDIS pour la canalisation souterraine sur les parcelles AC N° 2 et 6, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte authentique de constitution de servitude.

Voté à l'unanimité.

**Demande de versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Epinal :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la CAE pour l'installation d'une chaudière dans un appartement communal.

Voté à l'unanimité.

**Motion de soutien à la Commune de Saint Maurice sur Moselle concernant les sites du Rouge Gazon et des Neufs Bois :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la Commune de Saint Maurice sur Moselle dans sa volonté de se voir rétrocéder par la SAFER les 113 hectares du Rouge

Gazon et des Neufs Bois et dans son engagement pour la maîtrise de ces sites et le devenir de leur gestion.

Voté à l'unanimité.

### **Délibération pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie :**

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2023, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ouvrir un crédit de trésorerie de 100 000 € et de l'autoriser à négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires.

Voté à l'unanimité.

### **Sécurisation des réseaux issus du poste « Les Pransieux » :**

Monsieur le maire présente le projet de sécurisation des réseaux issus du poste « Les Pransieux » et informe le Conseil Municipal que ces travaux sont susceptibles d'être financés au titre du FACE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation des travaux par le SDEV sous réserve de l'octroi de la subvention.

Voté à l'unanimité.

### **Informations diverses :**

- Un chapiteau sera prêté à l'association des commerçants lors de leur manifestation du 03 Décembre devant la boulangerie. Il leur a été demandé de créer une association des commerçants sans quoi la facturation de la location du chapiteau sera appliquée.
- La salle des associations est prêtée à l'ASCL pour les cours d'anglais dispensés par Fanny CABLE au même titre que les autres salles sont louées à d'autres associations pour des encadrants salariés.
- Il sera prochainement demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'identification des ZAENR de la Commune (Zone d'accélération des énergies renouvelables). A ce titre, la commission urbanisme se réunira le 22 Novembre et une réunion publique sera organisée avant le 12 Décembre (date du prochain conseil municipal).
- Dans le cadre du projet de la Protection Civile, l'EPFGE (Etablissement Public Foncier de Grand Est) viendra visiter les deux corps de ferme situés au 52 Route d'Arches.
- Dans le cadre de la vente de l'immeuble situé 14 Route de Plombières, les futurs acquéreurs ont obtenu l'accord de prêt. La convention d'aide personnalisée au logement est en cours de d'étude. Une fuite sur la toiture a dû être traitée.
- Le broyeur de branches acheté en 2019 et jamais utilisé a été vendu à l'entreprise Gaël ANDREUX.
- Gilles BONNE : le vélobus a été livré le 07 Novembre et le personnel des services périscolaires et entretien ont reçu une formation de conduite. Le groupe scolaire compte cette année 111 élèves ; le SVAR (savoir rouler à vélo) a été reconduit ; dans le cadre du projet 1000 dojos, un nouveau dojo sera installé au

sein du groupe scolaire, dans la salle de motricité ; les études préliminaires à la mise en place du RGPD (règlement général de protection des données) ont été réalisées.

- Gérard TALIETTI : le branchement d'eau Rue du Clocher a été réalisé.
- Céline VUILLEMIN : le conte « la soupe au caillou » a connu un vif succès avec la dégustation de la soupe réalisée par Pierre Yves JACQUOT.
- Jean-Luc BOUTIN : le projet concernant l'installation d'une chaufferie bois au groupe scolaire se poursuit. Une visite de la CAE à la station de neutralisation aura lieu le Mardi 21 Novembre.
- Cathy BRAND : la commission actions sociales se réunira le lundi 20 Novembre. Dans le cadre du projet 507 sapins, celui réalisé par la commune sera exposé à Thaon les Vosges cette année.
- Pierre Yves JACQUOT : il y a beaucoup de ruissellements d'eau sur la rue de Voirgimont. Le poteau EP cassé Rue de Voirgimont n'est pas encore remplacé.
- Bruno MOUGIN : le curage des fossés est à faire en urgence. Les travaux de lamier sont reportés à l'année prochaine. 30 % des travaux confiés à l'association GACI sont réalisés.
- Marie-Claude BLAEVOET : la cérémonie du 11 Novembre s'est bien déroulée avec la mise à l'honneur de Maélys BALLAND pour ses exploits sportifs.
- Isabelle GEHIN : la commission finances se réunira début décembre. Un décret pour le pouvoir d'achat de la fonction publique territoriale est sorti, une étude des coûts à surmonter par la commune est en cours.
- Jean-Pierre ROUSSEL : suite à une demande du SICOVAD, des travaux d'élagage ont été réalisés par les services techniques Rue des Trayes, chemin sous le Pré des Dames et Chemin de la Coupe.

Le radar pédagogique sera déplacé Rue de la Senadère. Un arbre situé Rue de Voirgimont présente un danger pour une maison, celui-ci devra être abattu.

Suite aux intempéries, un mur de soutènement sur le secteur du Pranzieux s'est écroulé sur la route.

Le marquage des routes sera revu au printemps.

La séance est levée à 22h11.